

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION

Quarante-sixième session du Comité permanent
Genève (Suisse), 12 – 15 mars 2002

Rapports

Rapports des représentants régionaux

AMERIQUE DU NORD
(Juin 2001 – janvier 2002)

Information générale

- Représentant régional: Etats-Unis d'Amérique
- Représentant régional suppléant: Mexique
- Nombre de Parties dans la région: trois (Canada, Etats-Unis d'Amérique, Mexique)
- Nombre de Parties ayant fourni des informations pour ce rapport: trois

Introduction

Le présent rapport a été préparé par les Etats-Unis, représentant de la région Amérique du Nord. Il couvre la période allant de la 45^e session du Comité permanent, tenue à Paris, France, du 19 au 22 juin 2001 à la 46^e session du Comité. A la 11^e session de la Conférence des Parties à la CITES (CdP11), les Etats-Unis ont été élus représentant de la région Amérique du Nord au Comité permanent. Les trois pays de la région sont en contact étroit les uns avec les autres et en contact régulier avec les ONG de leurs pays respectifs pour préparer les réunions et débattre d'autres questions relatives à la CITES.

Le rapport de la région se présente en trois parties, chacune étant consacrée à un pays de la région. La première partie, dans le document SC46 Doc. 20.5 annexe 1, présente un résumé du rapport national des Etats-Unis; la deuxième, dans le document SC46 Doc. 20.5 Annexe 2, contient le rapport du Canada et la troisième, dans le document SC46 Doc. 20.5 Annexe 3, celui du Mexique. A noter que le rapport intégral des Etats-Unis d'Amérique se trouve sur le site Internet de l'organe de gestion des Etats-Unis: <http://international.fws.gov>

Rapports régionaux présentés ci-joint dans les trois annexes

- SC46 Doc. 20.5 Annexe 1: Résumé du rapport des Etats-Unis
- SC46 Doc. 20.5 Annexe 2: Rapport du Canada
- SC46 Doc. 20.5 Annexe 3: Rapport du Mexique

RESUME DU RAPPORT D'ACTIVITE CITES DES ETATS-UNIS DEPUIS LA 45^e SESSION DU COMITE PERMANENT, SOUMIS A LA 46^e SESSION DU COMITE PERMANENT

Résumé du rapport compilé le 10 janvier 2002

Depuis la 45^e session du Comité permanent CITES, en juin 2001, les Etats-Unis ont pris activement de nombreuses mesures pour appliquer la Convention. Ci-après se trouve un résumé de certaines des mesures clés prises par les Etats-Unis entre juin 2001 et janvier 2002.

ACTIVITES RELATIVES A LA CdP12

- Le 12 juin 2001, le *U.S. Fish and Wildlife Service* (USFWS) a publié une note au registre fédéral (*Federal Register*) sollicitant des recommandations du public pour amender l'Annexe I et l'Annexe II de la CITES à l'occasion de la 12^e session de la Conférence des Parties à la CITES (CdP12).
- Le 25 juillet 2001, le USFWS a publié une note au registre fédéral sollicitant du public des recommandations pour des résolutions, décisions et questions à inscrire à l'ordre du jour pour la CdP12.
- A sa 45^e session (SC45), le Comité permanent a accepté d'envisager la création d'un comité ou d'un organe chargé de traiter les questions pratiques d'application de la CITES. Le Secrétariat a été chargé, en collaboration avec un groupe de travail, de préparer pour la 46^e session du Comité permanent un projet de proposition à la CdP12 concernant la création d'un tel comité. De juin 2001 à janvier 2002, les Etats-Unis, membre du groupe de travail, ont aidé le Secrétariat à préparer un projet de résolution à soumettre à la 46^e session du Comité permanent.

ACTIVITES DU COMITE CITES POUR LES ANIMAUX

- Les Etats-Unis ont envoyé une délégation de cinq personnes à la 17^e session du Comité CITES pour les animaux qui a eu lieu du 30 juillet au 3 août 2001 à Hanoi, Viet Nam. C'est M. Kurt Johnson, du USFWS, actuellement représentant de la région Amérique du Nord au Comité pour les animaux, qui représentait l'Amérique du Nord à cette réunion.
- A sa 16^e session, le Comité pour les animaux a créé un groupe de travail sur le commerce des tortues terrestres et d'eau douce en Asie du sud-est. Les Etats-Unis sont l'un des membres actifs du groupe de travail et participent activement aux discussions du Comité pour les animaux sur cette question (sur la base de la décision 11.93), et à la préparation d'un atelier technique sur la question (sur la base de la décision 11.150). Les Etats-Unis ont également fourni des ressources financières importantes pour l'atelier technique qui devrait se réunir du 25 au 28 mars 2002 à Kunming, en Chine.
- Les Etats-Unis font office de coordonnateur pour un groupe de contact intersessions sur l'étude des taxons animaux inscrits aux annexes, et travaillent à des questions résultant des délibérations de la 17^e session du Comité pour les animaux. Les Etats-Unis ont commencé à élaborer des lignes directrices sur le processus d'examen des taxons inscrits aux annexes et assurent le suivi des progrès concernant l'examen de taxons accepté par d'autres Parties, organisations ou particuliers.

- Les Etats-Unis continuent de participer à un groupe de contact intersessions sur le commerce des coraux durs.
- Les Etats-Unis continuent de participer au processus d'Etude du commerce important. Les Etats-Unis fournissent des ressources financières pour l'étude de cinq espèces de chéloniens et ont revu le mandat de l'Etude de commerce important, au niveau national, pour Madagascar.

ACTIVITES DU COMITE CITES POUR LES PLANTES

- Les Etats-Unis ont envoyé une délégation de quatre personnes à la 11^e session du Comité CITES pour les plantes qui a eu lieu du 3 au 7 septembre 2001 à Langkawi, Malaisie, réunion à laquelle ils assistaient à titre d'observateur.
- A sa 10^e session, à Shepherdstown, Virginie-Occidentale, en décembre 2000, le Comité a décidé que l'étude présentée par les étudiants de l'Université du Maryland sur *Guaiaacum sanctum* devait se poursuivre. Le Secrétariat a fourni des fonds versés par les Pays-Bas et les Etats-Unis. Les étudiants ont collaboré étroitement avec le Mexique pour mener à bien leur étude. Les résultats ont été présentés à la 11^e session du Comité.
- Le USFWS a analysé les conséquences possibles d'une proposition rédigée par la Suisse pour supprimer des annexes plusieurs espèces de cactus morphologiquement distinctes. Les résultats ont été discutés à la 11^e session du Comité pour les plantes.
- A sa 10^e session, le Comité a créé un Groupe de travail chargé de déterminer comment procéder à l'étude des orchidacées. Le USFWS a mené ce projet pour la région Amérique du Nord, en collaboration avec l'*American Orchid Society* (AOS). Les résultats ont été discutés à la 11^e session du Comité, en septembre 2001. Le USFWS collabore actuellement avec l'AOS à la rédaction d'une proposition visant à exempter les «orchidées de supermarché» des contrôles CITES. Le projet de proposition sera examiné par un groupe de travail élargi puis soumis à la 12^e session du Comité qui aura lieu en mai 2002 aux Pays-Bas.
- A sa 10^e session, le Comité a créé un groupe de travail sur les annotations des plantes médicinales, chargé de traiter les recommandations spécifiques contenues dans le document PC10.8.4. Le USFWS a coordonné la participation des membres du groupe de travail et présenté un document sur ce sujet pour discussion à la 11^e session du Comité. Le USFWS collabore actuellement avec la France à produire un document qui tiendra compte des besoins d'améliorer la cohérence et la précision des annotations aux plantes médicinales.
- A sa 10^e session, le Comité a demandé aux Etats-Unis et à la Chine de réaliser une étude de l'état de conservation de *Taxus wallichiana*. Les Etats-Unis se sont concentrés sur ce taxon ainsi que sur des espèces asiatiques apparentées du genre *Taxus* en raison d'incertitudes taxonomiques. Les résultats ont été présentés à la 11^e session du Comité. Le USFWS collabore actuellement avec la Chine à l'étude du commerce de toutes les espèces de *Taxus* afin de déterminer si d'autres espèces devraient être inscrites à l'Annexe II et si les biens commercialisés provenant d'espèces de *Taxus* sont faciles à reconnaître et devraient être soumis aux contrôles CITES.
- Le USFWS échange des informations avec le Mexique sur la reproduction artificielle d'espèces de cactus des Etats-Unis menacées et en danger d'extinction. Cette information est fournie au Mexique afin d'aider ce pays à élaborer des programmes de prélèvement durable des graines et de reproduction artificielle de ses cactus indigènes.

- Les Etats-Unis ont soumis un document sur l'application des questions relatives aux essences forestières inscrites à l'Annexe III pour discussion à la 11^e session du Comité pour les plantes. Le document comprenait cinq recommandations pour aider les Parties à appliquer les nouvelles inscriptions d'essences forestières à l'Annexe III.
- Les Etats-Unis ont soumis un document à la 11^e session du Comité sur le commerce illicite des espèces d'orchidées *Paphiopedilum*. Le document contenait plusieurs recommandations pour résoudre le problème. Le Comité a adopté ces recommandations.
- A la 11^e session du Comité pour les plantes, les représentants régionaux ont été chargés de recevoir les informations relatives au processus de production de plantes. Le USFWS rassemble actuellement des informations sur les systèmes de production de plantes utilisés aux Etats-Unis et prévoit de fournir ces informations au Canada, représentant de la région Amérique du Nord au Comité pour les plantes.
- Les Etats-Unis, grand importateur d'acajou, ont assisté à la première réunion du groupe de travail sur l'acajou à Santa Cruz, Bolivie, en octobre 2001. A cette réunion, les Etats-Unis ont présenté leur rapport national sur les importations d'acajou (*Swietenia macrophylla*).

ACTIVITES RELATIVES AUX CRITERES D'INSCRIPTION A LA CITES

- Les Etats-Unis continuent de participer activement à la mise en œuvre de la décision 11.2 concernant l'étude des critères d'amendement des Annexes I et II (résolution Conf. 9.24). Les Etats-Unis ont communiqué des observations sur le rapport des présidents du Comité pour les plantes, du Comité pour les animaux, et du Groupe de travail sur les critères, conformément à la notification CITES aux Parties n° 2001/37.

ASSISTANCE A LA CITES EN MATIERE DE FORMATION ET DE LUTTE CONTRE LA FRAUDE

- TRAFFIC-Asie de l'Est à Taipei, a conduit un atelier de formation en matière d'application de la CITES à Taïwan, du 15 au 19 octobre 2001. Parmi les participants, il y avait des représentants de différents organes gouvernementaux de Taïwan concernés par le commerce des spécimens CITES. Le USFWS a délégué un des membres de son personnel en qualité de formateur.
- Le USFWS a participé par téléconférence à une conférence régionale sur la lutte contre la fraude dans le commerce des espèces de faune et de flore sauvages qui a eu lieu au Pérou et qui a mis en lumière des stratégies de détection de la contrebande.
- Le USFWS a conduit la formation de gardiens de parc à la lutte antibraconnage au Cambodge, en République-Unie de Tanzanie et aux îles Galápagos, soutenant l'action de sauvegarde des ressources naturelles contre le prélèvement et le commerce illicite.
- En juillet 2001, l'Unité de lutte contre la fraude du USFWS a parrainé un atelier de trois jours sur les esturgeons, entre les Etats-Unis et la Russie. Des scientifiques, des gestionnaires des pêcheries, des représentants de l'industrie et du personnel de lutte contre la fraude des deux pays ont examiné les questions complexes de la protection des populations d'esturgeons et de la réalisation d'un commerce durable du caviar.

ACTIVITES DE LUTTE CONTRE LA FRAUDE

- Entre juin 2001 et janvier 2002, les Etats-Unis ont enquêté sur de nombreux cas de contrebande ou de trafic de spécimens CITES de faune et de flore sauvages et ont procédé à des arrestations. Parmi les espèces concernées par la contrebande, il y avait des scléropages d'Asie, des strombes géants, des ours, des antilopes du Tibet, des esturgeons et divers reptiles et insectes.

EFFORTS D'EDUCATION DU PUBLIC

- Entre juin 2001 et janvier 2002, le USFWS a produit, distribué et mis à disposition, sur son site Internet, deux éditions de CITES Update, un bulletin périodique sur la CITES.
- Au deuxième semestre de 2001, le USFWS a continué de collaborer avec les milieux de la médecine traditionnelle aux Etats-Unis dans le cadre de l'infrastructure pédagogique préexistante de la communauté pour la sensibiliser à l'utilisation, en médecine traditionnelle, d'espèces menacées d'extinction.

AUTRES ACTIVITES DES ETATS-UNIS RELATIVES A LA CITES

- Le 21 novembre 2001, les Etats-Unis ont répondu à la notification CITES n° 2001/058 en fournissant des informations sur les résolutions pour lesquelles le pays a des problèmes d'application et sur celles qu'il n'applique pas ou qu'il n'applique qu'en partie.
- Le Congrès des Etats-Unis a créé le *Rhinoceros and Tiger Conservation Fund* pour renforcer la gestion des habitats et des écosystèmes, développer les aires protégées, soutenir les études et le suivi et augmenter les ressources consacrées aux efforts de lutte contre le braconnage, à l'inspection de la faune sauvage et au travail de police scientifique. Le Fonds soutient aussi les efforts pédagogiques visant mieux sensibiliser le public au sort de ces espèces, à atténuer les conflits entre ces espèces et l'homme et à encourager l'utilisation de produits de substitution pour les parties et produits qui servent en médecine traditionnelle. L'étude du USFWS et le financement de propositions soumises dans le cadre du Fonds se poursuivent. Pour l'exercice budgétaire de 2002 (qui a commencé le 1^{er} octobre 2001), USD 188 000 ont été accordés, à ce jour, au titre du Fonds.
- En 2000, le Congrès des Etats-Unis a adopté la loi sur la conservation des grands singes, qui portait création du Fonds de conservation des grands singes, pour contribuer à la conservation de cinq groupes de primates: gorilles, chimpanzés, bonobos, orangs-outans et gibbons. Pour l'exercice budgétaire de 2001, le Congrès a attribué USD 748 000 à la conservation de ces espèces. Ces fonds donnent de nombreuses possibilités de conclure des partenariats avec des organismes chargés des ressources naturelles, des institutions universitaires, des groupes communautaires locaux, des organismes gouvernementaux et non gouvernementaux et des particuliers qui souhaitent participer dans l'intérêt de la conservation des derniers grands singes du monde. Plusieurs subventions ont été ou seront bientôt versés au Fonds pour les programmes de conservation des grands singes en Asie et en Afrique.
- De juin 2001 à janvier 2002, les Etats-Unis ont participé au groupe de travail de la CITES sur les échantillons de recherche susceptibles de se dégrader avec le temps, créé pour examiner les questions relatives au transfert international d'échantillons d'espèces CITES.

**RAPPORT SUR LES ACTIVITES CITES DU CANADA DEPUIS LA 45^e SESSION
DU COMITE PERMANENT, PRESENTE A LA 46^e SESSION DU COMITE PERMANENT,
12 AU 15 MARS 2002, GENEVE, SUISSE**

Le présent rapport expose les activités conduites par le Canada de juin 2001 à janvier 2002 pour appliquer la CITES.

45^e SESSION DU COMITE PERMANENT, PARIS, FRANCE, 19 AU 22 JUIN 2001

Le Canada était représenté à la session par David Brackett, Directeur général du Service canadien de la faune, en qualité de chef de délégation et par Bertrand von Arx, autorité scientifique CITES et Jean R. Robillard, organe de gestion CITES. Plus de 115 membres, représentant quelque 50 pays, ont participé à la session du Comité permanent.

L'ordre du jour contenait un certain nombre de points importants, notamment le plan de travail du Secrétariat et ses rapports financiers, une proposition de création d'un comité technique, le commerce des échantillons de recherche susceptibles de se dégrader avec le temps, le projet de législation nationale et le commerce important de spécimens d'espèces de l'Annexe II.

17^e SESSION DU COMITE POUR LES ANIMAUX, 30 JUILLET-3 AOUT 2001

Le Canada n'a pas été en mesure d'envoyer de représentant à cette session qui avait lieu à Hanoï, au Viet Nam.

11^e SESSION DU COMITE POUR LES PLANTES, 3 AU 7 SEPTEMBRE 2001

Le Canada était représenté à la 11^e session du Comité pour les plantes par M. Bertrand von Arx, autorité scientifique CITES du Canada. La session a eu lieu à Langkawi, Malaisie.

REUNION DU GROUPE DE TRAVAIL SUR L'ACAJOU, 3 AU 5 OCTOBRE 2001

Le Canada n'a pas été en mesure d'envoyer de représentant à cette réunion, qui a eu lieu à Santa Cruz, Bolivie.

REUNION DES AUTORITES CITES DU CANADA, 22 AU 24 NOVEMBRE 2001

L'organe de gestion, les autorités scientifiques et d'application de la CITES du Canada, représentant les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, se sont réunis du 22 au 24 novembre 2001 à Ottawa.

La réunion avait pour but de déterminer les mesures requises par la CITES, tant aux niveaux national qu'international, d'éclaircir les rôles et responsabilités en matière de gestion et d'application de la Convention pour identifier les domaines où une amélioration s'impose.

La réunion a été l'occasion de renforcer la coopération entre les autorités, à différents niveaux de gouvernement. Des avis ont été échangés sur l'expérience en matière d'application et les difficultés. La réunion s'est concentrée principalement sur la réunion de données scientifiques sur les espèces indigènes inscrites à la CITES afin de mieux définir les avis de commerce non préjudiciable. La liste relative aux avis de commerce non préjudiciable a également été expliquée à toutes les agences concernées et sera utilisée dans le cadre d'un projet pilote (pour quelques espèces choisies) au niveau national et dans chacune des provinces et chacun des territoires.

Des informations ont également été échangées sur les établissements d'élevage en captivité enregistrés au Canada qui feront l'objet d'une étude au printemps 2002, sur la possibilité d'enregistrer les pépinières commerciales canadiennes et sur les institutions scientifiques enregistrées.

La réunion a enfin été l'occasion d'expliquer le système de permis CITES canadien et comment délivrer correctement un permis, de présenter le système de délivrance automatisée des permis, de discuter des communications et d'un meilleur partage de l'information et de présenter des instruments technologiques tels que l'analyse de l'ADN, d'autres activités de recherche et l'utilisation optimale des sites Internet.

RAPPORT DU CANADA SUR LES MESURES LEGISLATIVES, REGLEMENTAIRES ET ADMINISTRATIVES POUR LA PERIODE DE DEUX ANS

Le 12 septembre 2001, le Canada a communiqué au Secrétariat CITES une copie de la loi sur la protection d'espèces animales et végétales sauvages et la réglementation de leur commerce international et interprovincial et de la réglementation du commerce des espèces animales et végétales sauvages qui applique la Convention au Canada, conformément à l'Article VII, paragraphe 7 b) de la CITES.

DEROGATION POUR LES OBJETS PERSONNELS ET A USAGE DOMESTIQUE/ DISPOSITIONS POUR LES ANIMAUX APPARTENANT A DES PARTICULIERS/ETIQUETAGE

Le 15 janvier 2000, le Canada a commencé à appliquer une dérogation pour les objets personnels et à usage domestique conformément à l'Article VII, paragraphe 3, de la CITES. Dans le cadre de la notification CITES n° 2001/070 du 1^{er} octobre 2001, le Canada a fourni aux Parties une copie de sa législation et de ses règlements d'application de la CITES.

Le dossier d'information comprenait aussi un résumé sur l'amendement à la dérogation pour les objets personnels et à usage domestique au Canada, l'étiquetage et la mise en œuvre de la résolution Conf. 10.20 concernant les animaux appartenant à des particuliers. A ce sujet, conformément à la résolution Conf. 10.20, paragraphe b), le Canada a demandé aux Parties qui souhaitent conclure un accord avec le Canada en matière de reconnaissance mutuelle de certificats de propriété pour les animaux appartenant à des particuliers, d'écrire à l'organe de gestion du Canada.

PREPARATION DE LA CdP12

Dans le cadre de son processus de consultation publique, le 19 octobre 2001, le Canada a publié un *Avis de consultation publique et appel à propositions pour la 12^e session de la Conférence des Parties*.

Conformément à la politique canadienne, le public est invité à conférer avec les autorités CITES fédérales et provinciales sur l'élaboration de propositions et de prises de position du Canada pour la session de 2002 de la Conférence des Parties. Deux consultations publiques devraient avoir lieu en avril et en octobre 2002.

DELIVRANCE AUTOMATISEE DES PERMIS D'IMPORTATION CITES

Depuis janvier 2001, le Canada utilise un nouveau formulaire de permis qui répond aux normes recommandées pour la présentation des permis CITES dans la résolution Conf. 10.2 (Rev.). Le Canada a commencé à mettre en œuvre, par étapes, la délivrance automatisée des permis CITES. A la première étape, les permis d'importation CITES ont commencé à être délivrés, en août 2001, par ordinateur. La délivrance d'autres types de permis et de certificats sera

automatisée, par étapes, en janvier et février 2002. Le processus d'automatisation sera étendu aux provinces et territoires canadiens en 2002.

GUIDES D'IDENTIFICATION

En novembre 2001, le Canada a terminé un Guide d'identification des esturgeons et spatules. Ce guide a été publié par Environnement Canada avec la coopération du Secrétariat CITES, du Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement, Direction de la nature et des paysages, France, de TRAFFIC-Europe et de la Fondation Rufford. Il est conçu, en particulier, pour aider le personnel chargé de l'application de la CITES à s'acquitter plus rapidement et plus efficacement de sa tâche. L'utilisation du guide ne nécessite aucune formation avancée et aucune connaissance préalable en biologie. Le guide adopte une approche visuelle simple pour faciliter le processus d'identification. Il a été distribué à tous les organes de gestion CITES.

Dans la même série, d'autres guides ont été publiés sur les papillons (2000), les tortues (1999), les crocodiliens (1995) et les oiseaux (1994).

FORMATION CITES A LA LUTTE CONTRE LA FRAUDE

Un programme de formation informatisé sur la CITES a été élaboré pour le personnel des douanes par l'Agence canadienne des douanes et du revenu avec l'aide du personnel d'inspection de la Direction générale de l'exécution de la loi. C'est un cours de trois heures en ligne (ou sur CD) avec des exercices sur les aspects pratiques de la vérification des permis et de la détection des fraudes. Le site sera disponible en trois langues au printemps 2002.

L'Equipe spéciale CITES de lutte contre le commerce illicite du tigre a conçu un manuel de formation pour les personnes chargées de la lutte contre la fraude dans les pays de l'aire de répartition. Le Canada a délégué un chargé de la lutte contre la fraude pour participer à la formation proposée par l'Equipe spéciale CITES. Le premier cours devrait avoir lieu l'an prochain et un manuel de formation est en préparation. Brian Petrar, de la région des Prairies et du Nord a été chargé de préparer et de dispenser la section traitant des opérations d'infiltration. Les activités seront placées sous la direction du Secrétariat CITES.

LUTTE CONTRE LA FRAUDE – DEUX ENQUETES IMPORTANTES

A l'issue de deux grandes enquêtes sur les papillons et les oiseaux tropicaux, de lourdes amendes et des peines de prison ont été infligées.

Avec son mari Mike et son fils Harold, Johanne Flikkema dirigeait Flikkema Aviaries à Fenwick, Ontario. Ensemble, ils répondaient de 483 chefs d'inculpation pour l'importation et l'exportation de plus de 5000 pinsons réglementés par la CITES. Les Flikkema (Johanne et Mike) ont été condamnés à respectivement 12 et 6 mois de prison et se sont vus infliger une lourde amende (CAD 100 000); leur fils est également condamné à payer CAD 25 000.

Gilles Deslisle, collectionneur de papillons a été jugé coupable, au terme d'un procès de huit jours à Vancouver, d'importation de spécimens de faune sauvage capturés en violation d'une loi étrangère au titre de la s. 6(1) de la loi sur la protection d'espèces animales et végétales sauvages et la réglementation de leur commerce international et interprovincial et d'importation de spécimens de la faune sauvage sans permis au titre de la s. 6(2) de la même loi. M. Deslisle a été acquitté de quatre autres chefs d'accusation relatif à deux autres importations. Il a été condamné à verser une amende de CAD 25 000 pour chaque chef d'accusation, soit au total CAD 50 000. Le juge lui a également infligé cinq années d'interdiction de commerce, d'importation et d'exportation de papillons *Ornithoptera alexandrae*.

GROUPE DE TRAVAIL INTERPOL-CITES

Le Canada préside le groupe de travail Interpol-CITES. Le groupe de travail Interpol sur la faune sauvage existe depuis de nombreuses années. La collaboration avec Interpol a été officialisée par un accord entre Interpol et le Secrétariat. Les groupes de travail sont actuellement remis en question au sein d'Interpol et des changements dans l'organisation pourraient aboutir à la disparition de ce groupe. S'il était aboli, les capacités de lutte contre la fraude de la CITES perdraient leurs deux organes de coordination de la lutte contre la fraude, l'Organisation mondiale des douanes ayant éliminé son Groupe de travail CITES à l'automne dernier.

NOUVEAU SITE INTERNET CITES-CANADA

L'autorité scientifique canadienne, en collaboration avec l'organe de gestion et l'organe de lutte contre la fraude a remodelé et renouvelé le contenu du site Internet CITES du Canada (www.cites.ca). Le nouveau site vise à aider le public à obtenir toutes les informations pertinentes sur la CITES. Un grand nombre d'informations sont fournies sur l'application de la CITES au Canada, la nécessité d'obtenir des permis pour importer et exporter des spécimens CITES et les services auxquels il faut s'adresser pour obtenir les permis. Des formulaires de demande de permis seront également mis à disposition sur le site dans un proche avenir.

**RAPPORT D'ACTIVITE DU MEXIQUE POUR LA PERIODE
ALLANT DU 1^{er} AVRIL 2001 AU 4 JANVIER 2002**

14 décembre 2001

L'organe de gestion et l'autorité scientifique CITES du Mexique ont assisté à la 45^e session du Comité permanent, à la 17^e session du Comité pour les animaux et à la 11^e session du Comité pour les plantes. De même, le Mexique a assisté aux réunions auxquelles il participe ou qu'il organise dans le contexte de la région Amérique du Nord. Durant cette période, il a assisté aux réunions suivantes:

- La première réunion du Dialogue des Etats de l'aire de répartition de la tortue imbriquée (*Eretmochelys imbricata*) dans les Grandes Antilles, 15 au 17 mai 2001, Mexico, Mexique.
- La 45^e du Comité permanent, 18 au 21 juin 2001, Paris, France.
- La 17^e session du Comité pour les animaux, 30 juillet au 3 août 2001, Hanoi, Viet Nam.
- Les téléconférences du Sous-Groupe de spécialistes de la tortue imbriquée, 24 août au 24 octobre 2001.
- La 11^e session du Comité pour les plantes, 3 au 7 septembre 2001, Langkawi, Malaisie.
- La réunion du Groupe de travail sur l'acajou, 3 au 5 octobre 2001, Santa Cruz de la Sierra, Bolivie.

L'organe de gestion et l'autorité scientifique ont eu les activités suivantes:

45^E SESSION DU COMITÉ PERMANENT CITES

Réunion de coordination pour la région d'Amérique du Nord. Quelques conclusions:

- Décrire et, éventuellement, créer un groupe de travail sur les expositions biologiques et peut-être élargir son champ d'action.
- Avec la démission de Mme Susan Lieberman (Etats-Unis d'Amérique, présidente), le Mexique, préférant ne pas assumer la présidence de la région au Viet Nam, a demandé aux Etats-Unis de continuer à présider en désignant un nouveau représentant. Les Etats-Unis ont accepté.

17^E SESSION DU COMITÉ POUR LES ANIMAUX

Examen périodique des taxons animaux inscrits aux annexes. Le document AC17.8.1 qui a été présenté contenait les analyses terminées des espèces sélectionnées lors de réunions précédentes. A cette occasion, la région Amérique du Nord a présenté des analyses dont deux provenaient du Mexique (*Ara macao* et *Totoaba macdonaldii*) et deux des Etats-Unis (*Falco peregrinus* et *Cnemidophorus hyperythrus*).

Examen des espèces inscrites aux annexes. Ayant confirmé les décisions concernant *Ara macao* et *Totoaba macdonaldii*, la session a examiné la situation de *Falco peregrinus*, que le

Mexique souhaite maintenir à l'Annexe I. Concernant *Cnemidophorus hyperythrus*, le Mexique a offert de fournir des informations complémentaires à l'autorité scientifique des Etats-Unis.

En ce qui concerne les autres espèces dans la liste des études à réaliser, le Mexique s'est engagé à poursuivre les études sur *Ambystoma mexicanum* et *Dermatemis mawii*.

11^E SESSION DU COMITE POUR LES PLANTES

Suivi des décisions de la CdP11 (*Guaiaacum sanctum*). Les Etats-Unis et le Mexique ont présenté le document sur l'analyse taxonomique des espèces mexicaines de gaïac, qui a permis de grands progrès sur cette question. Néanmoins, le Mexique a fait remarquer le manque de connaissances sur l'état des populations de ces espèces et la nécessité d'approfondir les connaissances avant de prendre une décision d'amendement des annexes. Certains préconisent l'inscription du genre entier à l'Annexe II plutôt que le transfert de *G. sanctum* à l'Annexe I. En conclusion, le Mexique présentera une proposition pour la mise en œuvre d'une étude des populations. TRAFFIC (officiellement) et les Etats-Unis (officieusement) ont exprimé leur volonté de financer une partie du projet, en particulier si le Mexique verse une partie des fonds (cofinancement). La délégation mexicaine a préparé un budget estimé à USD 30 000 et s'est engagée à préparer et présenter au Secrétariat une version plus détaillée. L'estimation a été remise à la Présidente du Comité pour les plantes, au Secrétariat, aux Etats-Unis d'Amérique et à TRAFFIC. L'Allemagne s'est engagée à réaliser des analyses anatomiques et d'ADN pour identifier les bois de gaïac. De son côté, le Secrétariat a demandé si le Mexique dispose de documents qui démontrent un commerce non préjudiciable et a mentionné que l'espèce pourrait entrer dans un processus de commerce non important. Selon des informations officieuses, l'Union européenne interdirait le commerce des envois de spécimens de ces espèces provenant du Mexique.

Propositions techniques pour la 12^e session de la Conférence des Parties (CdP12). Echange de spécimens d'herbariums d'espèces inscrites à l'Annexe II. Le Mexique est opposé à la proposition suisse qui vise à exempter d'enregistrement les herbariums et a appuyé le système actuel d'enregistrement des herbariums auprès des organes de gestion. Finalement, le Comité pour les plantes a rejeté la proposition.

Espèces proposées pour amendement à la CdP12. Suppression des Opuntioidea et Pereskioidea de l'Annexe II. Le Mexique a présenté un document opposé à la proposition suisse; après un long débat entre la Suisse, le représentant de l'Europe et l'Autriche d'une part, et le Mexique, les Etats-Unis, le Chili, le représentant de l'Amérique centrale, du Sud et des Caraïbes et le représentant de l'Asie d'autre part, le Comité pour les plantes a recommandé de reporter cette proposition jusqu'à ce que la Suisse, conjointement avec les pays d'origine, élabore un nouveau document contenant les informations nécessaires.

Commerce important. Après un débat peu clair, le document élaboré par le WCMC et rassemblant des données provenant des rapports des Parties sur le commerce légal d'espèces de l'Annexe II a été révisé. Le document mentionne quelques espèces qui sont probablement exploitées de manière non durable; il convient de mentionner que pour identifier les espèces en question, on a utilisé un «seuil de sécurité» (100 individus en moyenne) vivement contesté par le Mexique. Des groupes de travail ont été formés d'après cette liste. Le Mexique, tout en remettant le procédé en question, a participé à la révision des données sur les cactacées et trouvé des exemples d'espèces mexicaines exportées. Ces espèces resteront pour les étapes suivantes du processus de sélection après quoi les données seront vérifiées et révisées par des experts, à la demande du Mexique, du point de vue des effets de ce commerce en fonction de la biologie et de l'état des espèces.

Révision des espèces inscrites aux annexes

Orchidées: après révision et discussion du document préparé par le Secrétariat, la conclusion a été que s'il est possible de proposer la suppression de quelques genres d'orchidées, leur identification et l'application par les douanes est très difficile. C'est pourquoi le Comité pour les plantes a décidé de ne rien changer pour les orchidées.

Cactacées mexicaines: en réaction au document présenté par la Suisse, le Mexique a présenté son propre document dans lequel il était son objection aux propositions de transfert à l'Annexe II des cinq espèces mexicaines, sauf *Astrophytum asterias* et du genre *Turbinicarpus*, qui, à son avis, doivent rester à l'Annexe I.

Le Mexique a présenté des informations actualisées et compilées avec différents experts des cactacées; ces éléments ont été exposés espèce par espèce, montrant à la Suisse que l'information présentée par sa délégation n'était pas récente. Durant les débats, la Suisse a indiqué que le Mexique n'avait pas répondu à ses demandes d'information; le Mexique s'en est excusé, arguant qu'avec le changement de gouvernement, la communication n'avait pas été suivie. Après un vif débat au cours duquel quelques pays européens ont appuyé la proposition de la Suisse, tandis que le Chili, les Etats-Unis d'Amérique, le représentant de l'Amérique centrale, du Sud et des Caraïbes, le représentant de l'Asie et le représentant de l'Afrique appuyaient la proposition mexicaine, le Comité pour les plantes a décidé de reporter la proposition jusqu'à ce que la Suisse, le Mexique, le Paraguay, le Brésil et les Etats-Unis établissent des contacts pour valider l'information de manière que l'on puisse obtenir davantage d'éléments et préparer une nouvelle proposition.

AUTRES ACTIVITES

- Un atelier trinational a eu lieu entre le Belize, le Guatemala et le Mexique dans la station de Chajul, Selva Lacandona, Mexique, en février 2001, sur *Ara macao*. Les résultats de cet atelier ont apporté de nouveaux éléments à prendre en compte dans la fiche de données sur cette espèce afin de faciliter la révision des annexes en cours.
- Dans le cadre du Comité pour les plantes, l'étude des connaissances biologiques et de l'état des populations des espèces de cactacées endémiques et menacées *Mammillaria pectinifera* et *M. solisoides* est terminée.
- Le Mexique a assisté à la réunion du Comité d'experts des crocodiles. Il a été convenu d'étudier les populations sauvages pour élaborer la proposition d'amendement des annexes relative à *Crocodylus moreletii*.
- Le travail accompli par l'autorité scientifique du Mexique ainsi que la documentation du commerce des cactacées via Internet ont été présentés. La base de données a été remise aux organes de gestion du Canada, des Etats-Unis et du Mexique.
- Des entretiens ont commencé avec la Commission de coopération environnementale d'Amérique du Nord (CCE) afin que dans le cadre de son Programme sur les espèces partagées (entre le Canada, les Etats-Unis et le Mexique), d'autres types de projets puissent être financés, y compris pour des espèces CITES.
- Suite aux engagements pris durant les réunions du Sous-Groupe de travail sur la tortue imbriquée *Eretmochelys imbricata*, le Mexique a envoyé en temps voulu (30 novembre 2001) les informations demandées dans le questionnaire du WCMC en s'engageant à remettre ultérieurement l'information détaillée dès que le rapport complet sera prêt.

PROJETS EN COURS DE REALISATION

Le Mexique appuie les études de:

- *Strombocactus disciformis* et *Turbinicarpus pseudomacrochele* (cactacées)
- *Guaiacum sanctum* (gaïac)

PROJETS EN COURS D'ELABORATION

Dermatemys mawii

Ambystoma mexicanum

Amazona oratrix

- Dans la période considérée, 649 permis d'importation et 152 permis d'exportation CITES ont été délivrés, ainsi que 1190 certificats de réexportation ventilés comme indiqué dans l'**Annexe I**. Pour ce faire, 1991 sceaux de sécurité ont été utilisés.
- Conformément aux dispositions du Secrétariat CITES, le Mexique a communiqué en temps voulu son rapport annuel (le 31 octobre 2001) sur la délivrance des permis, et des rapports bimensuels, déclarant qu'à partir de mars 2001, il n'y aurait plus de rapports bimensuels.
- L'organe de gestion CITES du Mexique reste en communication permanente avec les organes de gestion des autres Parties et directement avec le Secrétariat CITES, la communication est plus fournie avec les Parties de la région Amérique du Nord.
- Un des autres aspects examinés dans le cadre des dispositions de la CITES est le suivi des activités des centres de conservation et d'étude de la faune et de la flore sauvages. A cet égard, le Mexique a obtenu les résultats indiqués dans l'**Annexe II**.

ANNEXE I

PERMIS ET CERTIFICATS CITES DELIVRES PAR L'ORGANE DE GESTION CITES DU MEXIQUE D'AVRIL 2001 A JANVIER 2002

MOIS	IMPORTATION	EXPORTATION	REEXPORTATION	TOTAL
AVRIL 2001	68	20	79	167
MAI 2001	78	17	111	206
JUIN 2001	86	13	146	245
JUILLET 2001	68	8	139	215
AOUT 2001	82	18	211	311
SEPT. 2001	71	9	187	267
OCT. 2001	92	19	158	269
NOV. 2001	77	31	91	199
DEC. 2001	27	17	68	112
TOTAL	649	152	1190	1991

ANNEXE II

RAPPORT STATISTIQUE SUR LA GESTION DE SPECIMENS DE FAUNE SAUVAGE MIS EN SECURITE ET REMIS VOLONTAIREMENT ET HEBERGES DANS LES CENTRES DE CONSERVATION ET D'ETUDE DE LA FAUNE ET DE LA FLORE SAUVAGES

AVRIL 2001 A JANVIER 2002

CENTRE	CLASSE	E.A.	A	L	C	B	EN REHABILITATION
LOS REYES	MAMMIFERES	27	37	15	9	26	14
	OISEAUX	56	37	9	19	20	45
	REPTILES	92	71	73	6	50	34
	TOTAL	175	145	97	34	96	93
GUADALAJARA	MAMMIFERES	29	6	29	0	6	0
	OISEAUX	54	64	14	0	20	84
	REPTILES	38	38	35	0	15	26
	ARACHNIDES	1	0	0	0	1	0
	TOTAL	121	108	78	0	41	110
EL ARCA	MAMMIFERES	0	41	1	35	4	1
	OISEAUX	7	94	16	51	7	27
	REPTILES	0	5	3	0	0	2
	TOTAL	7	140	20	86	11	30
TEKAX	MAMMIFERES	58	9	8	1	5	53
	OISEAUX	42	12	18	0	0	36
	REPTILES	5	1	6	0	0	0
	TOTAL	105	22	32	1	5	89

E.A. = Présents avant cette période

A = Nombre le plus élevé

B = Nombre le plus bas

C = Spécimens canalisés

L = Spécimens libérés

ANNEXE III

REGISTRE ACTUALISE DES ORGANES CITES DU MEXIQUE

ORGANE DE GESTION:

AA MEX	DR. Fernando CLEMENTE Director General De Vida Silvestre	Autoridad Administrativa: Secretaría de Medio Ambiente y Recursos Naturales (SEMARNAT) Subsecretaría de Gestión para la Protección General de Vida Silvestre	Av. Revolución No 1425 Nivel 21 Col. Tlacopac San Angel C.P. 01040 México D.F. MEXICO	T: 052 5 624 33 10 F: 052 5 624 35 88 E: fclement@ine.gov.mx
-----------	---	--	--	--

A la même adresse:

Biol. José María REYES GÓMEZ Director de Promoción, Desarrollo Regional y Operaciones de Campo	T: 052 5 624 33 12 E: jmreyes@ine.gob.mx
Ing. Miguel Angel COBIÁN GAVIÑO Subdirector de Atención a Usuarios	T: 052 5 624 33 14 E: mcobian@ine.gob.mx
M.V.Z. Leonel Francisco URBANO GUTIERREZ Jefe del Departamento de Convenios y Acuerdos Globales	T: 052 5 624 36 05 E: lurbano@ine.gob.mx

AUTORITE SCIENTIFIQUE:

ACI MEX	Dr. Jorge SOBERON MAINERO Secretario Ejecutivo	Comisión Nacional para el Conocimiento y Uso de la Biodiversidad (CONABIO)	Liga Periférico Sur 4903 Col. Parques del Pedregal C.P. 14010 Del. Tlalpan México D.F. MEXICO	T: 052 55 28 91 02 F: 052 55 28 91 48 E: Jsoberon@xolo.conabiol.gob.mx
------------	--	--	--	--

A la même adresse:

Biol. Hesiquio BENITEZ DIAZ Director de Servicios Externos CONABIO	T: 052 55 28 91 25 F: 052 55 28 91 85 E: Ubenitez@xolo.conabiol.gob.mx
---	--

AUTRES AUTORITES SCIENTIFIQUES:

Evaluateurs techniques ou scientifiques des autorités CITES au Mexique

OAC MEX	Dra. Patricia DAVILA ARANDA Investigadora Representante ante el Comité de Plantas	Escuela Nacional de Estudios Profesionales. Iztacala, UNAM (ENEP-Iztacala, UNAM)	Av. De los Barrios s/n. Los Reyes, Iztacala Tlalnopantla, Edo. De México 54090 Apartado Postal 314	T: 052 56 23 1219; 052 56 23 12 27 F: 052 56 23 12 27 E: pdavilaa@servidor.unam.mx
------------	---	--	---	---

Cette institution compte un Groupe de spécialistes des affaires concernant les plantes:

CACTACEAE	Emiliano Sánchez Salvador Arias	Ulises Guzmán	
HELECHOS, FERNS	Leticia Pacheco		
CYCADAS	Andres Vovides		
BROMELIACEAE	Jose García-Franco	Patricia Magaña	
PLANTAS MEDICINALES	Robert Bye Edelmira Linares		
TIMBER SPECIES	Fernando Ortega	Michael Keyes	
ORCHIDACEAE	Miguel Angel Soto	Rolando Jiménez	Eduardo Pérez
PALMAS	Miguel Angel García Bielma	Ermilo Quèro	

OAC MEX	Dr. Rodrigo MEDELLÍN LEGORRETA Investigador Representante ante el Comité de Animales	Instituto de Ecología, Universidad Nacional Autónoma de México	Circuito Exterior, Anexo al Jardín Botánico s/n. UNAM, Coyoacán C.P. 04510 Apartado Postal 70-275	T: 052 56 22 9042 F: 052 56 22 8995 E: medellin@miranda.ecologia.unam.mx
------------	--	--	--	--

AUTORITE D'EXECUTION DE LA LOI:

AOL MEX	Dr. José BERNAL STOOPEN Director General de Inspección y Vigilancia de la Vida Silvestre	Secretaría de Medio Ambiente y Recursos Naturales (SEMARNAT) Procuraduría Federal de Protección al Ambiente (PROFEPA)	Camino al Ajusco No. 200, Piso 6 Col. Jardines en la Montaña C.P. 14210 México D.F. MEXICO	T: 052 2 6152092 F: 052 2 6152092 E: jbernal@correo.profepa.gob.mx
------------	--	--	--	--